

SEANCE DU JEUDI 24 MAI 2007

DATE DE CONVOCAATION : 17/05/2006
DATE D’AFFICHAGE : 18/05/2006

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 7

L’an deux mil six le jeudi 24 mai à 20 h 30 le conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur ROCHER Joseph, Maire.

Etaients présents : M. BARRAIS Philippe et M. HUCHEDÉ Michel, Adjoints, M. CORNÉE Hervé, MME DORGÈRE Marie-France, M. ROCHER Marc, MME MEIGNAN Géraldine, et M HERMAGNÉ Victor

Etaients absents excusés Mme HIVERT Marie-Claude, M. ROCHER Jean-Luc et Mme MEIGNAN Géraldine

Etait absent non excusé et M. THUMERELLE Jean-Marie

Formant la majorité des membres en exercice, Madame DORGÈRE a été élue secrétaire.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2007

Le Conseil Municipal VOTE les subventions qui seront allouées aux associations pour 2007 :

Amicale des Anciens d’A.F.N et A.C.	50.00€
A.P.E.I.	35.00€
Association des parents d’élèves	170.00€
Chambre des Métiers.....	26.00€
Centre Anticancéreux de RENNES	65.00€
Prévention routière	26.00€
Banque alimentaire de Laval.....	53.00€
A.D.M.R. de MERAL	170.00€
Etoile Sportive de BEAULIEU SUR OUDON.....	580.00€
Association communale de protections des cultures.....	218.00€
Secours catholique	49.00€
U.D.A.F. 53	34.00€
Alliance des BEAULIEU de France (0.35 € X 400).....	150.00€
Les Restos du cœur	32.00€
Maison Familiale de St Berthevin.....	30.00€

OBJET : SUBVENTION CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire fait part de la liste des enfants qui ont participé au centre de loisirs pour décembre 2006 et janvier à mars 2007 : soit 51 journées de présence.

Le conseil municipal DECIDE d’accorder une subvention de 3.50 € par jour soit une subvention totale de 178.50 €uros.

OBJET : PAIEMENT ELECTRICITE AGENCE POSTALE

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal que l’électricité de l’agence postale n’a pas été payée depuis mai 2006 et qu’il convient bon de régulariser. Au 18 mai 2006 le sous compteur indique 11498 KW à soustraire du précédent relevé de mai 2006 qui était de 10072 KW.

Il reste donc à payer ce jour : $11498 - 10072 = 1426$ KW multiplié par les heures pleines TTC en vigueur à savoir $0,0978$ €TTC/ KW :

$1426 \times 0,0978 = 139,46$ € arrondis à 140 €uros.

Objet : Vente de terrain à M RIQUENA

Par la présente délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

ANNULE la délibération n° 14 du 5 avril 2007

ACCEPTE les devis de viabilisation de la Lyonnaise des Eaux et du SDGEM

FIXE le prix de la parcelle de 1500.00 M2 à 10000.00 € TTC

$5145 \text{ m}^2 \times 25,00 \text{ €} = 3625,00 \text{ €}$

$1355 \text{ m}^2 \times 3,50 \text{ €} = 4742,50 \text{ €}$

soit $(3625 + 4742,50 = 8367,50) \times 19,6\% = 10007,53 \text{ € TTC}$ arrondi à 10000.00 €

DIT que l'acte notarié sera signé chez Me GOUABAU Georges 8 rue de l'église à 53320 COSSE LE VIVIEN

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte en l'étude de Maître Gouabau ou Monsieur BARRAIS Philippe en cas d'empêchement du Maire.

Objet : Salle des fêtes

Il est envisagé à la salle des fêtes :

- de changer la porte de l'atelier du bout. Se renseigner pour des portes industrielles et éventuellement la création d'une porte sur le pignon afin de bénéficier d'un accès plus direct.
- de refaire la peinture de la façade, devis à demander auprès de grandes entreprises de peinture telles que (WOJTALA, FRETIGNE, MARCHAND)
- d'habiller le tour des 2 portes d'entrées en bois.